

DEMANDE DE TITRE DE VOYAGE POUR MINEUR

- RÉFUGIÉ**
- APATRIDE**
- PLACÉ SOUS PROTECTION SUBSIDIAIRE**

INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS DE DEPOT DU DOSSIER

→ Dépôt sur RDV le lundi et le mardi de 9h à 12h, le mercredi de 9h à 12 h et de 13h30 à 15h45 : Guichet 14

*Préfecture d'Ille et Vilaine
Direction des Etrangers en France
Bureau du séjour
3 avenue de la Préfecture – 35026 RENNES Cedex 9*

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

- Chaque représentant légal (père, mère, tuteur) doit s'être présenté personnellement au guichet au cours de la procédure (au retrait ou au dépôt du dossier, au retrait du titre).
A défaut le titre de voyage ne sera pas délivré.
- L'enfant mineur doit être présent au dépôt et au retrait de son titre de voyage et accompagné obligatoirement d'un des représentants légaux.

Numéro de téléphone :

Adresse e-mail :

CADRE RÉSERVÉ À LA PRÉFECTURE (NE RIEN INSCRIRE)

NOM :

PRÉNOM(S) :

N° AGDREF :

N° TITRE :

- 1^{RE} DEMANDE
- RENOUELEMENT
- DUPLICATA

DATE DE DÉPÔT :
DATE DE RÉPONSE MINISTÈRE :

DÉCISIONS DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE :

REMISE DU TITRE DE VOYAGE

DATE DE REMISE
DU TITRE DE VOYAGE :
N° DU TITRE DE VOYAGE :

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom de NAISSANCE : _____

Prénom (s) : _____

Nationalité : _____ Sexe : F M

Né(e) le : _____ À : _____

Pays : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Taille (cm) : _____ Couleur des yeux : _____

Autorisation des représentants légaux (1) (2)

Je soussignée M..... agissant en qualité de MÈRE née le à..... Adresse :	Je soussigné M..... agissant en qualité de PÈRE né le à..... Adresse :	Je soussigné(e) M..... agissant en qualité de TUTEUR né le à..... Adresse :
---	---	--

Demande(nt) un titre de voyage pour l'enfant....., autorise(nt) l'établissement et (3) la remise de ce titre de voyage, déclare(nt) sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts.

Fait à , le

Signature de la mère :	Signature du père :	Signature du tuteur :
------------------------	---------------------	-----------------------

(1) Si l'autorité parentale est exercée conjointement par la mère et le père de l'enfant mineur, les deux parents doivent compléter et signer la rubrique « Autorisation des représentants légaux »

(2) Si l'autorité parentale est officiellement exercée par un seul des deux parents (suite à divorce ou séparation) ou par un tuteur, il est impératif de compléter le dossier par une copie du jugement établissant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (cf. pièces à fournir)

(3) Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau Code Pénal.

MINEUR

LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE DE VOYAGE

Le demandeur doit apporter les originaux, accompagnés d'une copie, des documents suivants

PREMIÈRE DEMANDE

DOCUMENTS A FOURNIR

- Formulaire de demande de titre de voyage pour mineur, rempli, daté et signé avec l'autorisation (figurant en page 2 du dossier) signée par tous les représentants légaux exerçant l'autorité parentale sur l'enfant mineur (les deux parents, le tuteur).
- Certificat administratif de l'OFPPRA
- Titre de séjour en cours de validité (recto/verso) des parents comportant chacun l'adresse du domicile actuelle, accompagné le cas échéant du récépissé de renouvellement ou de modification.
- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois des parents :
 - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ou bail de location ou quittance de loyer (si locataire) ou taxe d'habitation;
 - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
 - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa pièce d'identité et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet de l'hébergeant)
- Copie du DCEM OU du TIR
- 1 photographie d'identité format 35 mm x 45 mm – AFNOR NFZ 12010, de face, tête nue, yeux ouverts, de moins de 3 mois et ressemblantes (pas de copie).
- Timbres fiscaux :
 - 15 € : pour les bénéficiaires de la protection subsidiaire ou le statut d'apatride (Titre de séjour des parents 1 an).
 - 45 € : pour les bénéficiaires statut de réfugié ou d'apatride avec une carte de résident (Titre de séjour des parents 10 ans).

Si l'enfant mineur est né à l'étranger :

- Copie du certificat de naissance OFPPRA daté de moins de 3 mois

Si l'enfant mineur est né en France :

- Copie de l'acte de naissance délivré par la Mairie du lieu de naissance

Si l'autorité parentale est exclusivement exercée par l'un des deux parents suite à divorce ou séparation, ou par un tuteur légal :

- Copie du jugement établissant les conditions d'exercice de l'autorité parentale ou du jugement de tutelle

RENOUVELLEMENT

DOCUMENTS A FOURNIR

- Cf Liste **PREMIÈRE DEMANDE**.
- Remise de l'ancien titre de voyage (en cas de vol, la déclaration de vol officielle établie par les services de police ou de gendarmerie)

INFORMATIONS IMPORTANTES À LIRE ATTENTIVEMENT :

Afin d'éviter tout incident lors du retour de l'enfant dans l'espace Schengen, il devra être en possession d'un DCEM ou d'un TIR qui lui permettra de revenir librement en France.